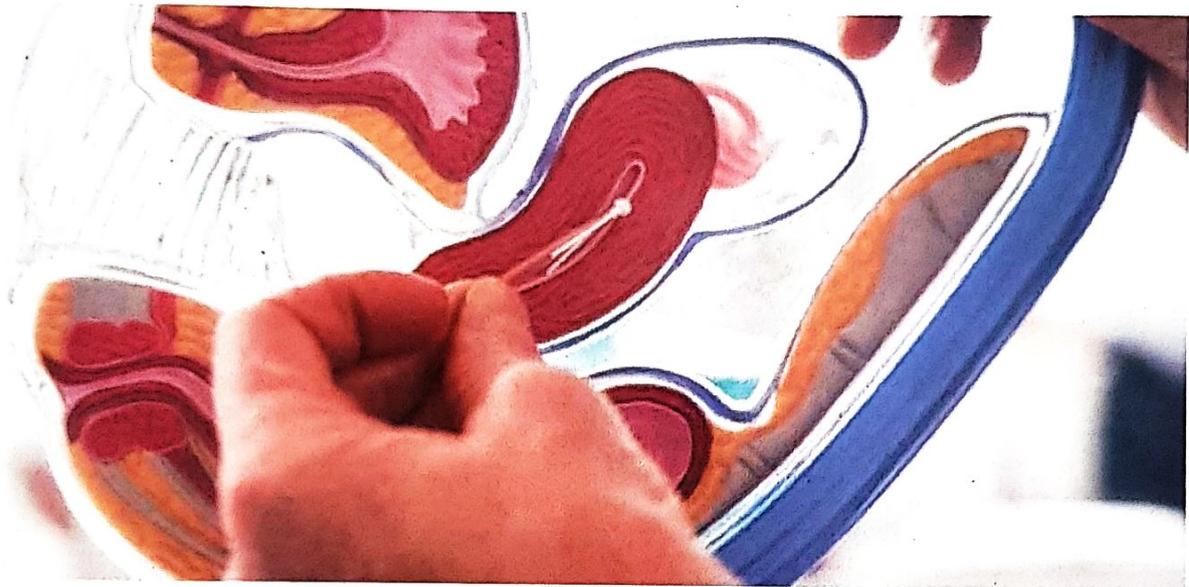


Obligées d'aligner du cash pour leur contraception

par Pauline Rumpf - De nombreuses patientes se sont inquiétées du fait qu'on leur demande de payer certains objets médicaux en cash. Du point de vue des médecins, toutefois, la pratique s'explique. En cause: le non remboursement de certains services.



Le stérilet, qui coûte quelques centaines de francs, doit par exemple être payé le jour de la pose chez le gynécologue. (Photo: Keystone)

on off i

Une faute?

Signalez-la-nous!

De 100 à 400 francs: c'est ce que coûte un stérilet ou un implant contraceptif. Or, habituées aux prestations médicales réglées par facture, de nombreuses jeunes patientes ont été surprises de devoir apporter ce montant en cash le jour de la pose chez leur gynécologue d'un outil de contraception. La pratique a même fait naître des soupçons de malversation, car une quittance gribouillée à la main donne un air peu officiel à la démarche.

La pratique est cependant tout à fait normale, et légale, explique Pierre Villars, de la Société suisse de gynécologie. En effet, faute de remboursement de la contraception par l'assurance, les médecins avancent le prix de l'objet. Le cash leur sert donc à s'assurer d'être payé, surtout si le client n'est pas un régulier. «S'il lui est difficile de sortir cette somme en une fois, en cash ou par carte, nous demandons au moins la moitié du montant le jour même, puis un paiement échelonné, nuance Adeline Quach, médecin responsable de la consultation de santé sexuelle Profa. Et en cas de situation très précaire, on cherchera une solution du côté d'une aide sociale.»

«Le plus choquant dans ce problème est que la contraception ne soit pas remboursée, alors qu'elle l'est dans de nombreux pays voisins.», réagit Brigitte Crottaz, présidente de la Fédération suisse des patients. «Rappelons que c'est un très bon investissement social et financier», conclut Adeline Quach.